

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAU-ORON

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 à 19h à la Salle, bâtiment communal de Paudex

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux Membres du Comité de direction. Il remercie la commune de Paudex, pour la mise à disposition de la salle.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 11 délégué(e)s (53 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Forel (Lx)	Raynald Cordey	3
Lutry	Philippe Sandoz	11
Maracon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	André Kolly	1
Oron	Pierre-Vincent Baechler	6
Puidoux	Raphaël Durgniat	3
Pully	Gérald Cuche	19
Rivaz	Massimo Marinelli	1
Saint-Saphorin (Lx)	Eric Fasquel	1
Savigny	Raph Brühlmann	4
Servion	Hermann Olivetta	3

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 11 délégué(e)s (11 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur Lausanne	Philippe Michelet	1
Chexbres	Jean-François Chevalley	1
Forel (Lx)	Roger Cordey	1
Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1

Lutry	Alain Amy	1
Maracon	Nicolas Fosserat	1
Paudex	Jean-François Spring	1
Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Saint-Saphorin (Lx)	Mauro Contardo	1
Savigny	Jean-Claude Rochat	1
Servion	Olivier Auberson	1

CODIR : Mesdames Nathalie Greiner, Céline Dillner-Reichen, Anne-Cécile Uldry, Messieurs Roland Galley, Patrick Sutter, Jean-Marc Chevallaz, Christophe Chappuis et Daniel Métraux

Est également présent : M. Patrick Favre, Cdt

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés où absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Claudine Gygi	4
Bourg-en-Lavaux	Marc-Henri Duboux	6
Chexbres	Philippe Biavati	3
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Paudex	Luc Viand	2

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés où absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Montpreveyres	Carol Gachet	1
Oron	Monique Ryf	1
Pully	Lydia Masméjan	1
Rivaz	Jean-François Pugin	1

2. Assermentation

Le Président indique qu'il n'y a pas d'assermentation.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est mis en discussion.
La parole n'est pas demandée.

Sans remarques, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024, qui a été envoyé en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée, il remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté avec 1 abstention.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président informe que la présentation des documents à Monsieur le Préfet, le 30 août 2024 dans les locaux de l'ORPC à Forel, s'est très bien déroulé. Tout est en ordre et parfaitement tenu.

6. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz, donne lecture des communications suivantes :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Depuis le dernier CI du 16 mai, le Comité de direction s'est réuni à une seule reprise le 29 août afin de traiter du budget 2025, soumis à votre approbation ce soir.

Nous avons également profité d'établir l'agenda pour 2025.

A ce titre, nous vous prions de prendre note du Rapport du Bataillon qui aura lieu le 13 mars 2025, à 18h30, à la Salle de l'Annexe à Paudex, soit dans ce lieu-même.

D'entente avec le président de votre conseil, nous vous prions de prendre note des dates des Conseils soit le 15 mai et 9 octobre 2025.

Lors de la séance du mois de mai 2025, l'ordre du jour se composera des comptes 2024 et du rapport de gestion 2024, mais également du règlement du Conseil intercommunal.

A ce titre, une commission ad hoc sera mise sur pied au début de l'année 2025 afin de préparer ce règlement.

Au niveau cantonal, je vous informe que les comptes de notre ORPC ont été contrôlé par le Service de la sécurité civile et militaire.

Je cite leur rapport :

« Nos travaux de contrôle ont englobé les procédures de vérification relatives à la participation cantonales aux jours de service et le versement des contributions fédérales d'entretien des constructions sanitaires.

Un écart de CHF 676.00 entre vos comptes et les nôtres a été trouvé. Il est justifié par la facture

No 1324 concernant le cours 23-156 qui a été comptabilisée et payées par le SSCM en février 2024. »

En résumé, tout est en ordre du côté de notre ORPC.

J'ai reçu en date du 19 septembre 2024, le rapport du Contrôle cantonal des finances relatif à la vérification des comptes 2023 du Fonds cantonal de la protection civile tenu par le SSC M. Le CCF recommande

1) de revoir le rôle et les responsabilités de l'Assemblée des Présidents de CODIR ORPC en matière de budget et de comptes, afin qu'ils s'inscrivent dans le processus budgétaire et de validation des comptes arrêtés par le Conseil d'Etat et respectent les dispositions de la LFin en la matière.

2) Afin de pouvoir apprécier les décisions en matière de budget et de comptes, le CCF recommande de prendre les dispositions nécessaires afin que les procès-verbaux des Assemblées des Présidents de CODIR ORPC retracent sans équivoque les décisions prises à savoir formaliser les aspects décisionnels et inclure en annexe les documents présentés aux assemblées, ainsi que préciser la nature, le montant la date d'acquisition en lien avec les projets, leur suivi et leur évolution.

En ce qui concerne la réforme de la Protection civile vaudoise, vous avez pu en avoir un aperçu lors de la visite du district par l'UCV.

Vous aurez pu constater que le canton estime le coût actuel à la charge de communes e CHF24.50 alors ce coût est de CHF 23.50 chez nous.

L'UCV ne va probablement pas prendre position sur cette réforme. Néanmoins pour l'UCV il est important de maintenir et renforcer les synergies notamment avec les feux bleus.

Plan comptable MCH2 : il semble que le sujet soit très tendance dans vos communes ces temps. Je vous informe donc que nous allons nous y mettre dès 2026.

Pour terminer, je profite de vous indiquer que la visite annuelle du Préfet s'est bien déroulée.

Merci de votre attention ».

Le Président a pris bonne note des dates des séances pour l'année prochaine. Il demande s'il y a des propositions de lieu. La commune de Maraçon se propose pour accueillir la séance du 15 mai 2025 et la commune de Montpreveyres pour la séance du 9 octobre 2025.

7. Communications du Commandant

Le Commandant de l'ORPC Lavaux-Oron, M. Patrick Favre fait un point sur les différents exercices des compagnies. Il revient sur l'exercice « feu » au Château d'Oron, le 13 septembre dernier. Tout s'est parfaitement bien déroulé. Les communes vont être contactées pour le « concept Diode ».

Le Président remercie le Commandant pour ces informations, est précise qu'il a assisté à l'exercice au Château d'Oron est a constaté un excellent esprit d'équipe.

8. Préavis n° 03-2024 – Budget 2025

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion

M. Gérald Cuche, Président de la Commission de gestion, résume le rapport de sa commission.

Le Président du Conseil Intercommunal remercie la Commission de gestion qui a œuvré à ce rapport et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour, donne lecture des conclusions du préavis et passe au vote.

**Le préavis n° 03-2024 – Budget 2025
est accepté à l'unanimité.**

Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Au nom du bureau, Le Président remercie la commune de Paudex pour l'apéritif qui va suivre

Il souhaite à toutes et tous une bonne soirée et s'excuse de ne pas rester à l'issue de la séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h16

Le Président
Christophe Rebet




La Secrétaire
Lorraine Bard


Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers via les communes
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant